



MARCHES PUBLICS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**MISSION POUR L'ETUDE DE DECONNEXION
DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR
4 SITES HOSPITALIERS DES HOSPICES CIVILS DE LYON
Centre Hospitalier Lyon Sud – Hôpital de la Croix Rouse
Groupement Hospitalier Est – Hôpital Edouard Herriot**

OPERATION 91_0605

CONSULTATION N° T25_5500

**HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
GHT VAL RHONE CENTRE
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08**

Date et heure limites de réception des offres

MERCREDI 2 AVRIL 2025 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.	4
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 DUREE DU MARCHÉ – DELAI D’EXECUTION	4
1.3 PROCEDURE DE PASSATION.	4
1.4 FORME DU MARCHÉ	4
1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES	4
1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS	4
1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.	5
1.8 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES.	5
1.8.1 VARIANTES.	5
1.8.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.	5
1.8.3 SOLUTIONS ALTERNATIVES.	5
ARTICLE 2. VISITES.	5
CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	5
3.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS	5
3.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES	5
3.3 CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION : CLAUSE SOCIALE	6
CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.	6
DISPOSITIONS GENERALES	7
5.1 MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	7
5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE	7
5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	7
5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	7
PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	8
6.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.	8
6.2 PRESENTATION DE L’OFFRE.	9
ARTICLE 7. CONDITIONS D’ENVOI DES PLIS	10
ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	10
8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE.	10
8.2 EXAMEN DES OFFRES	10
8.3 AUDITION	11
ARTICLE 9. NOTIFICATION - ATTRIBUTION	11
9.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES	11
9.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L’ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ	11
9.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L’ATTRIBUTAIRE	12
ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Les articles L6132-1 à L6132-6, R6132-1 et suivant du Code de la Santé Publique instituent les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La convention constitutive conclue le 10 février 2023 et approuvée par arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes n° 2023-17-0036 du 27 février 2023, institue le GHT Val Rhône Centre regroupant les Hospices Civils de Lyon, désignés **établissement support** et les **établissements parties** suivants :

- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire, dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu, dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors, dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône, dont le siège est situé 53 chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien, dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon, dont le siège est 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne, dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne

Les Hospices Civils de Lyon, en tant qu'établissement support assurent la passation des marchés et de leurs avenants conformément aux dispositions du code de la commande publique ; chaque établissement partie assurant l'exécution de ces marchés conformément aux dispositions dudit code.

Les responsabilités respectives de l'établissement support et des établissements parties se répartissent comme suit :

	Etablissement support	Etablissements parties	Observations
Passation, Signature notification du marché et de ses avenants, Résiliation du marché	X		
Envoi des bons de commande et Ordres de service	X	X	Chaque partie pour ses propres besoins
Gérer les procédures de révisions des prix des marchés	X		
Procéder à la reconduction des marchés	X		
Agrément des sous-traitants	X		
Délivrance du certificat de cession de créances		X	
Appliquer les pénalités	X (Pénalités reporting)	X (Pénalités D'exécution)	
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées au titre de la procédure d'attribution, la passation des avenants, la reconduction et la résiliation des marchés, l'ajustement et la révision des prix, des conditions générales d'exécution du marché	X		
Gérer les procédures précontentieuses et contentieuses formées en exécution des bons de commande ou ordres de service	X	X	Chaque partie gère les différends propres à son établissement

Au sens du présent document :

- « L'acheteur » est le pouvoir adjudicateur qui conclut le marché avec le titulaire, ci-après les HCL (Hospices Civils de Lyon, établissement support du GHT) ;
- Le titulaire est la société contractante désignée dans l'acte d'engagement, ci-après « le titulaire » ou « le prestataire » ; en cas de groupement d'opérateurs économiques, le « titulaire » désigne le groupement représenté par son mandataire ;
- Les établissements comprennent l'établissement support et les établissements parties du GHT Val Rhône Centre, bénéficiaires le cas échéant du présent marché.

1 OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet :

**MISSION POUR L'ETUDE DE DECONNEXION
DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES SUR
4 SITES HOSPITALIERS DES HOSPICES CIVILS DE LYON
Centre Hospitalier Lyon Sud – Hôpital de la Croix Rousse
Groupement Hospitalier Est – Hôpital Edouard Herriot**

OPERATION 91_0605

CONSULTATION N° T25_5500

Lieux d'exécution :

- Centre Hospitalier Lyon Sud – 165 Chemin du Grand Revoyet, 69310 Pierre-Bénite Lyon
- Hôpital de la Croix Rousse – 103 Grande rue de la Croix-Rousse, 69004 Lyon
- Groupement Hospitalier Est – 54 Boulevard Pinel, 69500 Bron
- Hôpital Edouard Herriot – 5 Place d'Arsonval, 69003 Lyon

Code CPV : 71356200 (services d'assistance technique)

1.1 FORME DU MARCHE

Il s'agit d'un marché simple.

1.2 DUREE DU MARCHE – DELAI D'EXECUTION

La durée du marché s'étend de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage du premier élément de mission jusqu'à la fin de l'exécution des prestations.

1.3 PROCEDURE DE PASSATION.

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L2124-2 et R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

1.4 PRESTATIONS SIMILAIRES

Sans Objet

1.5 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS

Les prestations font l'objet d'un lot unique.

1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.

Les prestations ne sont pas décomposées en tranche.

1.7 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES.

1.8 VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.9 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Sans objet

1.10 SOLUTIONS ALTERNATIVES

Sans objet

2 VISITES

Il n'est pas prévu de visite.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

3.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements

3.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES

Le candidat ou l'équipe candidate devra réunir l'ensemble des capacités économiques, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

- **Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité**
- **Capacités techniques et professionnelles**
 - o Qualification **OPQIBI 0803** – Etude d'assainissement et de protection des milieux récepteurs ou preuve équivalente (références par exemple)
 - o Qualification **OPQIBI 1816** Ingénierie de systèmes et d'ouvrage d'assainissement ou preuve équivalente (référence par exemple)
 - o 3 références de moins de 5 ans en assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de traitement des effluents
 - o Les C.V. des personnels seront joints à la candidature ainsi que des exemples de rendus d'études comparables à l'objet du marché

3.3 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION : CLAUSE SOCIALE

Sans objet

4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

00_RC et ses annexes

T25_5500_RC

T25_5500_RC_Annexe 1_Procedure reponses dematerialisees

T25_5500_RC_Annexe 2 _Dume_Mode operatoire Fournisseurs

01_DOC A REMETTRE Candidature

T25_5500_DC1 NomFournisseur

T25_5500_DC2 NomFournisseur

T25_5500_fiche contact entreprise

T25_5500_Cadre des références

T25_5500_Fiche_Att Legales

02_DOC A REMETTRE Offre

T25_5500_ATTRI 1

T25_5500_DPGF

T25_5500_DC4 NomFournisseur

T25_5500_RIB

03_CCAP et annexes

T25_5500_CCAP_PI

T25_5500_CCAP_Annexe 1_risques généraux

T25_5500_CCAP_Annexe 2_Info HCL Facturation fournisseurs

04_CCTP et ANNEXES

T25_5500_CCTP

T25_5500_CCTP_Annexe_Caractéristiques des sites

T25_5500_Documentation :

- Référentiel ouvrages eaux usées pluviales
- Eléments_CCTP_GIEP_MGL
- T25_5500_MGL_reglement assainissement collectif

05_PLANS

 Annexe 1 - HCR - Plan reseaux et rejets

 Annexe 2a - GHE - Plan reseaux

 Annexe 2b - GHE - Plan rejets

 Annexe 3 - HEH - Plan reseaux et rejets

 Annexe 4 - HLS - Plan reseaux et rejets

06_PLANNING

T25_5500_Planning etude eaux pluviales

5 DISPOSITIONS GENERALES

5.1 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux établissements la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans le « cadre de réponse de l'offre financière » et dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS de manière dématérialisée uniquement.

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration effectifs moyens	PDF
	Certificats de qualification professionnelle	PDF
	Références	PDF ou Word
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Fiche contact	PDF
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	Word + PDF
	Répartition par mission et par groupement	Excel + PDF
	DC4_déclaration de sous traitance	PDF
	Mémoire méthodologique	PDF
	RIB	PDF

Chaque document remis correspondra à un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

6.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

➤ Capacité économique et financière

- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années (indication pouvant être portée au formulaire DC2 ou au DUME selon le cas).

- La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

➤ Capacité technique et professionnelle

- Qualification OPQIBI :
 - 0803 - Étude d'assainissement et de protection des milieux récepteurs
 - 1816 Ingénierie de systèmes et d'ouvrages d'assainissement ou preuve équivalente (références par exemple)
- 3 références de moins de 5 ans en assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de traitement des effluents
- Les C.V. des personnels seront joints à la candidature ainsi que des exemples de rendus d'études comparables à l'objet du marché.
- Certificats de qualifications professionnels suivants :
 - Une liste des prestations fournies de taille, nature et complexité comparables au présent marché

Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr – Renseignements au 04 72 38 32 58.

Conformément à la réglementation, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

6.2 PRESENTATION DE L'OFFRE.

En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

- L'acte d'engagement
- Le cadre de réponse de l'offre financière complété par l'entreprise candidate :
 - La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)

- Le Cadre de Memoire Technique complété par l'entreprise candidate
- Les curriculum vitae

7 CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde **de sa réponse par voie dématérialisée**. (Arrêté du 27 juillet 2018).

8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE.

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 EXAMEN DES OFFRES

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- | | |
|--------------------|---|
| - Prix de l'offre | 40% au regard du montant forfaitaire de l'offre |
| - Valeur technique | 60% appréciée au regard du mémoire méthodologique remis par le candidat selon cadre fourni |

Le mémoire méthodologique de 8 pages A4 maximum (hors CV) est noté sur 100 points. Chaque item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| ○ Compréhension de l'étude et du contexte | de 0 à 15 points |
| ○ Moyens humains affectés à l'étude | de 0 à 25 points |
| ○ Moyens matériels affectés à l'étude | de 0 à 10 points |
| ○ Méthodologie pour la réalisation de l'étude | de 0 à 40 points |
| ○ Planning prévisionnel des études | de 0 à 10 points |

La note maximum de 60 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère.

Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

$60 \times (\text{nombre de points obtenu par le candidat noté}) / (\text{nombre de points du candidat ayant obtenu le plus de points})$

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution susvisés.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 AUDITION

Sans objet

9 NOTIFICATION - ATTRIBUTION

9.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOTI1).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).

- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTRI1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Cela générera un fichier au nom du document avec «. xlm ».

Dans le cas où un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr